

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
17 mai 2022
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-quatrième session

Dakar (hybride), 16 et 17 mai 2022
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Examen et adoption de la Déclaration ministérielle

Projet de déclaration ministérielle

Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique organisée à Dakar les 16 et 17 mai 2022 selon un format hybride (en personne et en ligne) pendant la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique ;

Honorés par la présence de M. Macky Sall, Président de l'Union africaine et Président de la République du Sénégal, ainsi que par celle de gouverneurs de banques centrales nationales et sous-régionales africaines et d'autres personnalités de haut niveau et invités de marque,

Ayant délibéré sur le thème de la cinquante-quatrième session, « Financement de la relance de l'Afrique : trouver des solutions innovantes »,

Sachant que le continent est en quête de niveaux de financement importants pour accélérer sa transformation structurelle et réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine,

Sachant également que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a creusé davantage le déficit de financement du développement du continent, avec une augmentation des dépenses sociales et un tassement des revenus dans un contexte de marasme économique mondial, marqué par des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, la chute des prix des produits de base et des pertes de revenus,

Ayant été informés, dans des études menées par le Fonds monétaire international, que les besoins de dépenses annuels du continent concernant les objectifs de développement durable devraient augmenter de 154 milliards de dollars par an et de 285 milliards de dollars supplémentaires par an au cours des cinq prochaines années si l'on veut apporter une réponse satisfaisante à la crise de COVID-19¹,

* E/ECA/CM/54/1/Rev.1.

¹ Kristalina Georgieva, Directrice générale du Fonds monétaire international, déclaration faite au Sommet sur le financement des économies africaines, 18 mai 2021.



Par la présente :

1. *Reconnaissons* que la demande latente de biens et de services résultant de l'assouplissement des restrictions dues à la COVID-19, l'amélioration des conditions économiques mondiales et le relèvement des prix des matières premières ont favorisé la reprise économique au sortir de la pandémie, l'Afrique affichant une croissance économique de 4,7 % en 2021, contre un repli de 3,2 % en 2020 ;

2. *Notons* que la reprise sur le continent pourrait être compromise par la flambée des prix des denrées alimentaires, du pétrole et des engrais induite par la guerre en Ukraine et par d'autres chocs, comme la découverte de nouveaux variants plus virulents du coronavirus, la hausse des taux d'intérêt dans les économies développées, les changements climatiques, les fuites de capitaux, la dépréciation des taux de change et l'augmentation des coûts d'emprunt ;

3. *Notons également* que le continent souffre d'un énorme déficit d'infrastructures, allant des pénuries d'énergie qui touchent des millions de ménages à de faibles niveaux de pénétration d'Internet et à des taux de densité routière bien inférieurs à la moyenne mondiale, et que les besoins de financement requis pour combler ce déficit devraient osciller entre 130 et 170 milliards de dollars par an jusqu'en 2025², en sus des fonds supplémentaires nécessaires pour le développement du transport ferroviaire, du transport aérien et du transport maritime ;

4. *Notons en outre* que, si l'on veut que le continent réalise les objectifs de développement durable, il lui faudra investir environ 66 milliards de dollars par an dans ses systèmes et infrastructures de santé pour réduire sa charge de morbidité, améliorer ses taux moyens de mortalité maternelle (qui s'élevaient à 542 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2017, soit le taux le plus élevé de toutes les régions du monde) et faciliter l'accès à des professionnels de la santé qualifiés, qui font actuellement défaut ;

5. *Notons avec préoccupation* les projections du Programme des Nations Unies pour l'environnement selon lesquelles, à la fin de 2020, entre 75 et 250 millions de personnes seraient touchées par le stress hydrique induit par le climat, les rendements de l'agriculture pluviale diminueraient de 50 % et un réchauffement de la planète de 2° C exposerait la moitié de la population du continent à l'insécurité et à la sous-alimentation ;

6. *Rappelons* les engagements inscrits dans l'Accord de Paris, adopté en 2015 par la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques à sa vingt-et-unième session et le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté en 2021 par la Conférence des Parties à sa vingt-sixième session ;

7. *Reconnaissons* que pour financer les mesures d'atténuation et d'adaptation d'ici à 2030 et relever les défis des changements climatiques, le continent aura besoin de plus de 3 000 milliards de dollars, qui pourraient être mobilisés en partie par une augmentation substantielle de l'émission d'obligations vertes ;

8. *Observons* que le crédit multilatéral et bilatéral, exprimé en pourcentage de la dette extérieure totale, a diminué, passant de 83 pour cent en 2000 à 60 pour cent en 2019, alors que, dans la même période, les emprunts aux conditions du marché ont explosé, passant de 17 à 40 pour cent de la dette extérieure totale, principalement du fait des émissions d'euro-obligations, qui ont augmenté de 1 170 pour cent sur la période 2000-2019, en partie en raison

² Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique 2018 (Abidjan, 2018).

de l'insuffisance des financements publics et de l'accès accru aux marchés de capitaux ;

9. *Observons également* qu'en raison des mesures prises par les décideurs pour sauver des vies et rétablir les moyens de subsistance pendant la pandémie de COVID-19, notamment l'augmentation des dépenses publiques et la réduction de la charge fiscale des ménages et des entreprises, les indicateurs budgétaires se sont détériorés, le ratio des recettes fiscales au produit intérieur brut étant passé de 14,9 % en 2019 à 11,9 % en 2020 et le solde budgétaire en proportion du PIB de -3,5 % en 2019 à -7,6 % en 2020, tandis que le ratio de la dette au produit intérieur brut a augmenté, passant de 60 à 71,1 % sur la même période, avant de diminuer légèrement pour s'établir à 67,7 % en 2021 ;

10. *Notons* que l'appui bilatéral et multilatéral, tel que l'Initiative de suspension du service de la dette et l'attribution de nouveaux droits de tirage spéciaux, bien qu'utile, n'a pas suffi à répondre aux besoins et a été étroitement ciblé, laissant largement de côté plusieurs pays à revenu intermédiaire vulnérables qui n'ont reçu qu'un appui limité ;

11. *Reconnaissons* qu'en plus de l'Initiative de suspension du service de la dette et du Cadre commun pour le traitement de la dette, l'appui reçu par le continent comprenait l'engagement par les partenaires de développement d'octroyer 89,5 milliards de dollars à nombre de pays au premier trimestre de 2021, ainsi que des subventions du Fonds monétaire international aux pays africains à faible revenu accordées par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes. Cet appui devait permettre aux pays bénéficiaires de couvrir les charges du service de la dette durant une phase initiale de six mois pendant la pandémie de COVID-19. Il s'y ajoutait 7,24 milliards de dollars (soit 1,16 pour cent du PIB des pays éligibles) destinés à financer les mesures de lutte contre la pandémie en 2020, offerts dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ;

12. *Reconnaissons également* que les flux financiers illicites, estimés à au moins 83 milliards de dollars par an en Afrique, sont détournés hors du continent, en raison de capacités limitées de l'administration fiscale et de la faible coordination entre les autorités fiscales, qui ont créé des possibilités d'évasion et de fraude fiscales, de fausse facturation, de blanchiment d'argent, entre autres pratiques de corruption ;

13. *Observons que* les marchés de capitaux, qui sont des instruments de mobilisation des fonds propres nationaux pour financer l'investissement, ne sont pas bien développés sur le continent, en partie en raison de la grande taille du secteur informel, du faible pourcentage d'épargne dans les fonds de pension et de faibles régimes réglementaires et de gouvernance, ce qui a contribué à un ratio de capitalisation boursière au produit intérieur brut de 30 % ou moins (bien en deçà de la moyenne mondiale située entre 75 et 90 %) pour les 28 marchés boursiers du continent, qui, entre 2014 et 2019, n'ont totalisé que 27,1 milliards de dollars, ce qui représente moins de 1,4 % des produits mondiaux des introductions en bourse au cours de cette période ;

14. *Reconnaissons* que les pays africains ayant accès aux marchés de capitaux extérieurs paient ce que l'on appelle la « prime africaine », qui est en fait une surtaxe sur les emprunts, supérieure de 100 à 260 points de base aux taux d'intérêt payés par des pays comparables situés hors du continent et dont les fondamentaux économiques sont similaires, voire pires, comme l'indique leur notation du risque de crédit ;

15. *Reconnaissons également* que le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales des économies avancées pour contenir la montée des anticipations inflationnistes a des conséquences négatives sur le coût du crédit, les reconductions de la dette, les flux de capitaux de portefeuille et les taux de change, qui se traduiront à leur tour par une hausse des taux d'intérêt des

sources de financement publiques et privées, entraînant une augmentation des coûts d'emprunt pour le continent ;

16. *Notons* que les donateurs bilatéraux peuvent suivre l'exemple de la Chine en rétrocédant une partie de leurs droits de tirage spéciaux inutilisés à des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, étant donné que la rétrocession de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux à l'Afrique constituerait un moyen efficace de financer la reprise sur le continent ;

17. *Reconnaissons* que le financement mixte, qui comprend des garanties de crédit et des améliorations conçues pour réduire le risque perçu de défaut de paiement des gouvernements, pourrait améliorer les cotes de crédit et assurer que les ressources publiques sont utilisées pour gérer et éliminer les risques liés au financement privé, fournissant ainsi un autre pilier pour soutenir le développement du continent ;

18. *Reconnaissons* que le Mécanisme de liquidité et de durabilité, lancé par la Commission économique pour l'Afrique et la Pacific Investment Management Company, devrait permettre au continent d'attirer des investissements dans ce que l'on appelle les « produits financiers axés sur la durabilité », y compris les obligations vertes, en offrant des taux préférentiels d'accords de rachat aux investisseurs institutionnels qui refinancent leurs positions en utilisant les obligations vertes du continent comme garantie ;

19. *Reconnaissons également* que les gouvernements soutiennent les projets de développement en utilisant des instruments de financement innovants, tels que les fonds de pension, et en fournissant des garanties pour atténuer les risques ;

20. *Notons* que les bourses des valeurs du continent doivent attirer les investissements en modernisant les systèmes de négociation, en réduisant les délais de règlement et les coûts de transaction, en améliorant les méthodes de cotation et en permettant la cotation croisée et une tarification efficace, ce qui sera complété par les efforts des gouvernements tendant à créer un environnement macroéconomique stable et à faire respecter les contrats financiers dans un environnement de cadres juridiques crédibles, équitables et transparents ;

21. *Reconnaissons* que le Système de paiement et de règlement panafricain, lancé par la Banque africaine d'import-export pour soutenir la mise en œuvre opérationnelle de la Zone de libre-échange continentale africaine, permet d'effectuer des paiements transfrontaliers instantanés en monnaie locale en simplifiant les transactions transfrontalières et en réduisant les coûts de transaction élevés et la dépendance à l'égard des devises fortes comme devises intermédiaires dans ces transactions ;

22. *Reconnaissons* que les pays africains devraient être indemnisés pour les efforts qu'ils déploient afin de sauvegarder certains des actifs de séquestration du carbone les plus importants de la planète ;

23. *Reconnaissons également* que les tourbières du bassin du Congo constituent à elles seules le deuxième plus grand puits de carbone au monde ;

24. *Notons* que les pays africains ont la possibilité d'enregistrer des recettes importantes et de bénéficier d'initiatives d'adaptation à fort impact qui contribuent à développer des moyens de subsistance durables, y compris le développement de marchés du carbone à forte intégrité qui sont conformes aux principes de l'article 6 de l'Accord de Paris ;

25. *Saluons* le protocole d'accord sur l'harmonisation des mécanismes régionaux de certification carbone signé par la Commission économique pour l'Afrique et les pays membres de la Commission climat du bassin du Congo, en vue de générer des flux financiers prévisibles pouvant être investis dans les priorités du développement durable ;

26. *Saluons également* les efforts visant à étendre l'initiative du bassin du Congo à d'autres pays du continent, qui peuvent bénéficier des mécanismes régionaux de certification carbone, et attendons avec intérêt de pouvoir tirer parti de ces possibilités dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

27. *Reconnaissons* le rôle joué par les vaccins dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et dans d'autres crises sanitaires, saluons les efforts déployés pour accroître l'accès aux vaccins et développer la fabrication de vaccins et d'autres produits pharmaceutiques en Afrique et louons les contributions apportées à cet égard par tous les partenaires, notamment la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies ;

28. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique, les ministres africains des finances et le Fonds monétaire international pour avoir facilité la création d'un groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière mondiale ;

29. *Prenons note* du rapport sur la réunion du Comité d'experts³ tenue à Dakar du 11 au 13 mai 2022, félicitons le Comité pour son travail et adoptons les résolutions approuvées par le Comité ;

30. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique pour avoir réussi à mettre en œuvre son programme de travail pour 2021, malgré les difficultés créées par la pandémie de COVID-19 ;

31. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir un soutien technique à ses États membres pour la conception et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants, tels que la mise en commun des flux de revenus privés et publics (financement mixte), le renforcement des marchés de capitaux, l'utilisation des fonds de pension, des fonds souverains, des obligations-et les envois de fonds de la diaspora pour financer des projets de développement, l'émission d'obligations liées aux objectifs de développement durable et la mise en place de nouvelles mesures d'incitation et pour mener des actions de sensibilisation visant à réduire la prime de risque et le coût du crédit, qui continuent d'entraver l'accès au financement international ;

32. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres afin de renforcer les capacités de l'administration fiscale, d'accroître les recettes fiscales et de lutter contre les flux financiers illicites, en vue de mobiliser davantage de ressources intérieures pour le développement ;

33. *Appelons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à redoubler d'efforts pour mobiliser leurs ressources intérieures, par le truchement de politiques fiscales efficaces, de l'épargne et d'autres mécanismes innovants tels que les fonds de pension, les fonds souverains, les obligations de la diaspora et les envois de fonds, afin de financer les projets de développement africains ;

34. *Appelons également* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à adopter et à mettre en œuvre des politiques qui créent un environnement favorable à l'activité du secteur privé et attirent les investisseurs institutionnels, afin de favoriser l'utilisation d'instruments financiers tels que le financement mixte, les marchés de capitaux, les fonds de pension, les fonds souverains, les obligations liées aux Objectifs de développement durable, le financement vert, les emprunts obligataires pour des

³ E/ECA/CM/54/4.

projets, les garanties et les instruments de réduction des risques, notamment, ainsi que de nouvelles incitations pour réduire le coût du crédit ;

35. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à accélérer les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre des politiques globales et claires en matière de lutte contre les flux financiers illicites à motivation fiscale, à renforcer leurs systèmes juridiques et répressifs, et à regrouper les organismes nationaux dont le travail est essentiel pour lutter contre les flux financiers internationaux ;

36. *Exhortons également* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à renforcer ou à créer, au sein de leurs structures d'administration fiscale, des mécanismes visant à prévenir l'évasion et la fraude fiscales, la fausse facturation et la manipulation des prix, le blanchiment d'argent et la corruption, notamment, afin d'accroître les recettes fiscales nationales ;

37. *Exhortons en outre* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à intensifier leurs efforts pour concevoir et mettre en œuvre des cadres macroéconomiques crédibles qui constitueront une base solide pour la transformation socio-économique et pour renforcer les initiatives de développement des infrastructures qui stimuleront les capacités de production, réduiront les coûts de transaction et favoriseront la transformation structurelle ;

38. *Appelons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à accroître leurs investissements dans l'éducation afin de soutenir la transformation structurelle de leurs économies ;

39. *Appelons également* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à s'attacher à combler les déficits d'importation créés par la guerre en Ukraine sur les marchés agricoles et autres et à mettre en place des filets de sécurité sociale pour soutenir les populations vulnérables qui sont très exposées à ces déficits d'importation, afin de leur garantir un accès adéquat aux biens essentiels et aux produits de base ;

40. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires à diversifier leurs sources d'approvisionnement, notamment en augmentant la production intérieure, en libérant les stocks existants et en diversifiant les sources d'importation ;

41. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique qui sont des exportateurs de pétrole à tirer parti de la manne des exportations de pétrole pour soutenir la reprise économique, reconstituer leurs réserves pour amortir les chocs et investir dans des produits d'énergie renouvelable afin de réduire la dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz étrangers ;

42. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres afin de répondre à l'impact négatif croissant de la guerre en Ukraine sur leurs économies et d'explorer les possibilités pour les pays africains qui pourraient *découler* du conflit en termes de production agricole et industrielle ;

43. *Exhortons* les États membres de la Commission économique pour l'Afrique à saisir les possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler le commerce intra-africain de denrées alimentaires, de produits industriels et de services, afin de renforcer leur capacité de production et leur résistance face aux chocs extérieurs ;

44. *Exhortons également* les entités du secteur privé à tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour accroître la valeur ajoutée, promouvoir les économies d'échelle et développer leurs entreprises ;

45. *Demandons* aux partenaires de développement, y compris les banques de développement multilatérales et régionales, d'aider les pays africains à obtenir un financement adéquat pour le climat afin qu'ils puissent s'adapter aux effets croissants des changements climatiques et les atténuer, et à investir dans un développement à faible émission de carbone et résilient face aux changements climatiques, fondé sur une transition vers des énergies et des infrastructures durables et sur de meilleures pratiques agricoles et méthodes d'utilisation des terres ;

46. *Exhortons* tous les partenaires, y compris la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, à accélérer ou à renforcer les diverses initiatives de développement de l'offre médicale, notamment l'initiative du Fonds africain d'acquisition de vaccins, l'Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine, le Mécanisme d'achat groupé et d'autres initiatives visant à remédier à la pénurie de vaccins et de médicaments et à réduire la dépendance à l'égard des importations de ces produits en provenance de pays non africains;

47. *Exhortons* également la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine d'import-export, en collaboration avec l'Union africaine et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, à accélérer la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme Africa Trade Exchange, un marché numérique interentreprises et entre entreprises et gouvernements à l'appui de la Zone ;

48. *Appelons* le Fonds monétaire international, à la lumière de la guerre en Ukraine, à utiliser son Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour offrir un allègement du service de la dette aux pays pauvres et renoncer, pour une période de deux à trois ans, à toute surcharge supplémentaire, qui pour 2022 a été estimée à 4 milliards de dollars et qui a été imposée aux pays ayant des emprunts importants, en plus des paiements d'intérêts et des frais ;

49. *Appelons également* le Fonds monétaire international à accélérer l'examen des demandes de nouveaux programmes, à augmenter les programmes existants, à utiliser pleinement ses instruments de financement d'urgence, le cas échéant, à réduire temporairement les limites d'accès au financement d'urgence jusqu'en 2025, et à émettre de nouveaux droits de tirage spéciaux ;

50. *Exhortons* les pays du Groupe des Vingt à prolonger de deux années supplémentaires l'Initiative de suspension du service de la dette afin de contribuer à créer une marge d'action budgétaire pour les dépenses urgentes des pays pauvres, et à modifier le Cadre commun pour le traitement de la dette afin de rendre la restructuration de la dette plus efficace et plus large en incluant les créanciers commerciaux ;

51. *Appelons* les pays développés à soutenir les efforts de réaffectation de 100 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux, dont 60 milliards de dollars devraient être alloués au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et au nouveau Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, et exhorter ces pays à envisager d'émettre des droits de tirage spéciaux supplémentaires tout en établissant des mécanismes, similaires au Mécanisme de liquidité et de durabilité, qui permettraient aux pays africains d'utiliser ces droits de tirage spéciaux pour améliorer la liquidité, stabiliser leur monnaie et réduire les coûts du crédit ;

52. *Appelons également* les partenaires de développement à reconstituer le Fonds africain de développement et à soutenir la mobilisation des fonds propres du Fonds par des emprunts sur les marchés financiers ;

53. *Appelons en outre* les partenaires de développement à recapitaliser les banques multilatérales de développement, en particulier les banques publiques africaines de développement, à ajouter à la liste des détenteurs prescrits de droits de tirage spéciaux, et à canaliser une partie des droits de tirage spéciaux vers les banques multilatérales de développement pour soutenir la recapitalisation et le financement des banques publiques africaines de développement, en vue d'accroître le financement du développement et de faire face à la crise alimentaire imminente ;

54. *Invitons* les membres du Groupe des Vingt et le Fonds monétaire international à réformer l'architecture financière internationale afin que les pays africains puissent accéder plus facilement et à moindre coût aux ressources des institutions financières multilatérales et régionales ;

55. *Invitons également* les membres du Groupe des Vingt à admettre l'Union africaine, qui abrite 1,4 milliard de personnes et a une production annuelle de 2 600 milliards de dollars, afin de renforcer la voix de l'Afrique dans le dialogue et la prise de décision au niveau mondial ;

56. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à apporter son leadership intellectuel et son soutien technique aux délibérations du groupe de travail de haut niveau sur une nouvelle architecture financière et d'en assurer le secrétariat ;

57. *Demandons également* à la Commission économique pour l'Afrique de fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses États membres pour leurs préparatifs en vue de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra en Égypte du 7 au 18 novembre 2022 ;

58. *Remercions* le Président de l'Union africaine et Président de la République du Sénégal, M. Macky Sall, ainsi que le Gouvernement et le peuple sénégalais, pour l'hospitalité et les égards dont ont bénéficié les représentants des États membres de la Commission économique pour l'Afrique et ceux des différentes institutions et organisations qui ont participé à la cinquante-quatrième session de la Commission, ce qui a assuré le succès de la session ;

59. *Exprimons* notre gratitude au secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante-quatrième session de la Commission économique pour l'Afrique.